

Appel à projets

SPOT – 2^{ème} édition

SPOT est un événement jeunesse porté par la Ville de Nantes dont l'ambition est de valoriser l'engagement, les talents, la créativité et l'innovation en favorisant l'expression des jeunes auprès de tous les nantais.

La jeunesse, plurielle et ressource, est considérée comme point d'appui déterminant pour le dynamisme et l'avenir du vivre ensemble dans la cité.

C'est pourquoi, la Ville de Nantes s'engage, dans le cadre du présent appel à projets, à reconnaître son engagement dans un projet par la mise en place d'un événement qui lui est dédié.

Dans ce cadre, la Ville s'engage à soutenir les initiatives mises en place par les jeunes (16 à 30 ans), qu'elles soient associatives, portées par un groupe ou individuelles ; et à favoriser l'émergence de nouveaux projets.

Cette démarche participative renvoie au postulat de la politique publique « jeunesse » : « faire avec et pour » les jeunes. C'est pourquoi, la mise en œuvre de SPOT ne peut se concevoir que dans un partenariat actif et reconnu.

Ainsi, l'appel à projet souhaite encourager la participation et non susciter une « compétition » entre les porteurs de projets.

Les pratiques culturelles et artistiques sont caractéristiques du mode d'engagement des jeunes. Aussi, la Ville propose de les réunir autour d'un temps fort de rentrée en accès libre et gratuit pour tous.

1. SPOT : du 4 au 6 octobre 2012

>>> Du jeudi 4 au samedi 6 octobre : détournement urbain le long de la ligne de tram n°1
→ Présentation de projets aux arrêts Gare SNCF, Commerce, Hôtel Dieu [Cf. Annexe 1]

>>> Jeudi 4 octobre : soirée de lancement dans les jardins de l'hôtel de Ville
→ Présentation de projets [Cf. Annexe 2 + plan]

>>> Vendredi 5 octobre : soirée au cœur du nouveau Malakoff
→ *Soirée non ouverte à l'appel à projets*

>>> Vendredi 5 et samedi 6 octobre (après-midi) : Ilot Feydeau Ouest :
Square J.B Daviais + Quai Turenne + Rue Kervégan + Allée Duguay Trouin
→ Présentation de projets [Cf. Annexe 3 + plan]
→ Parcours artistique rues piétonnes Ilot Feydeau Ouest
→ Parcours artistique autour des thématiques suivantes : logement, santé publique, responsabilité environnementale et mobilité internationale

>>> Samedi 6 octobre : soirée concerts à La Fabrique - Stereolux
→ *Soirée non ouverte à l'appel à projets*

2. Qui peut répondre ?

Le projet devra répondre aux critères cumulatifs suivants :

- Il est porté par une structure associative, par un groupe de jeunes de plus de 16 ans (dans ce cas, le groupe devra être accompagné par une association de son choix) ou par un porteur de projet individuel
- Il s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans
- Il répond aux attendus (spécifiés dans les annexes 1, 2 et 3)

La méthodologie de mise en œuvre du projet qui s'inscrit dans une démarche de réseaux (regroupement en collectif, modalités de co-organisation, existence de partenariat...) et de développement durable sera appréciée (mais non excluante).

Pour vous aider, nous vous invitons à visiter le site www.monprojetresponsable.org

Le projet ne sera pas retenu s'il (critères non cumulatifs) :

- est limité à l'information ou à la communication
- porte atteinte à l'ordre public
- ne préserve pas la neutralité de l'espace public
- est présenté dans un but de prosélytisme ou, plus généralement, porte atteinte aux lois et aux valeurs de la République

3. Coup de pouce

Si vous souhaitez bénéficier de conseils pour répondre à cet appel à projets (clarification de votre idée, rédaction de votre projet, montage budgétaire...), un réseau d'associations est là pour vous accompagner ! Contact : Direction Enfance Jeunesse (02 40 41 50 02) qui vous renverra vers l'association la plus pertinente au regard de votre projet.

4. Le soutien de la Ville

La Ville considère que le projet proposé est libre d'accès et gratuit pour tous. Il est également conçu dans un but non lucratif et par conséquent ne rapporte pas de recettes.

Les porteurs de projet ne peuvent donc vendre ou faire acte de commerce (exemple : produits de restauration).

Cependant, la promotion du projet est possible par la vente si celle-ci concerne directement l'activité concernée (Exemples : vente d'albums suite à un concert, vente de production littéraire, graphique...).

En revanche, il est souhaitable que l'engagement dans un projet ne soit pas empêché pour des raisons financières. Ainsi, si les porteurs de projet engagent des frais spécifiques à leur participation, l'aide de la Ville pourra être sollicitée. Dans ce cas, ils devront présenter un budget prévisionnel précis qui mentionnera les différents postes de dépenses (Cf. Fiche projet).

L'aide de la Ville n'a donc pas vocation à prendre en charge des frais de fonctionnement généraux liés à la vie quotidienne de l'association, mais bien des frais liés à une production concrète présentée lors de cet événement.

Les possibilités de cofinancement

Le Conseil Général de Loire Atlantique, la Région des Pays de la Loire et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale soutiennent SPOT. Par conséquent, l'aide accordée par la Ville inclut les aides de ces collectivités locales et de l'Etat. En revanche, les porteurs de projet peuvent solliciter une aide complémentaire en direction d'autres partenaires notamment privés.

L'enveloppe budgétaire

La Ville consacrera une enveloppe de 60 000€ au soutien et à la valorisation des projets.

La sélection des projets

Le comité de sélection est composé des acteurs suivants :

- la Direction Enfance Jeunesse
- la Direction de la Communication externe
- l'ACCOORD
- l'Atelier du Banc Public (association missionnée pour la scénographie)
- L'Atelier des Initiatives
- L'Eclectic Léo Lagrange
- Itinéraire international
- C West
- Cité Monde

La Ville se réserve tout pouvoir d'appréciation relatif aux critères de recevabilité.

5. Modalités de réponse

Les porteurs de projet doivent formaliser leur intention sur un support écrit (Cf. Fiche projet) et fournir l'ensemble des pièces administratives demandées.

Les projets doivent se faire connaître **au plus tard le vendredi 9 mars.**

Les dossiers sont à envoyer par mail à Annabelle Verrougstraete :

Par mail : @ : annabelle.verrougstraete@mairie-nantes.fr

Ou par courrier à l'adresse suivante :

Ville de Nantes
2 rue de l'hôtel de Ville
Direction Enfance Jeunesse
A l'attention de Annabelle Verrougstraete
44 094 Nantes Cedex 1

Pour toutes questions, précisions ou informations complémentaires, vous pouvez appeler la Direction Enfance Jeunesse au 02 40 41 50 02.